

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Brou sur Chantereine étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antonio DE CARVALHO, Maire,

Etaient présent(e)s : MM.Marie-Hélène GERVAIS - Corinne MARQUES DE MENDONCA - Mornély LORRIER - Christian GERVAIS - Nathalie DESROUSSEAUX - Sylvère FOURNIVAL - Isabelle DE CARVALHO - José MARQUES DE MENDONCA - Karine FOURNIVAL - Boujemaa ZREOUIL - Nelly MAILLARD - Simone JAILLET - Claude MAILLARD - Agathe CHEVALLIER - Gilles MOREL - Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET./.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : M.Frédéric GILLET à Mme Marie-Hélène GERVAIS - M.Xavier BROUSTET à M.Antonio DE CARVALHO - Mme Stéphanie GONCALVES à M.Mornély LORRIER - M.David CHEVALLIER à Mme Agathe CHEVALLIER - Mme Patricia PETIT à Mme Nicole MARTIN - Mme Marie-Pierre GAILLOT à M.Patrice PAGEOT./.

Absente : MM Isabelle MOUROT./.

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

CONSIDERANT que Monsieur Pascal PINSARD, Conseiller Municipal, a présenté sa démission du Conseil Municipal le 29 août 2015,

CONFORMEMENT à l'article L.270 du Code Electoral, Madame Marie-Pierre GAILLOT, suivante sur la "Liste de rassemblement de la gauche et des écologistes", A ETE INSTALLEE immédiatement comme Conseillère Municipale.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal A DESIGNÉ A L'UNANIMITE Madame Isabelle DE CARVALHO pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3. DEMANDES DE GARANTIE D'EMPRUNT A LA COMMUNE DE LA SA HLM VILOGIA

Le Conseil Municipal A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs) :

- [[A ACCORDE sa garantie solidaire à la SA HLM VILOGIA pour le remboursement à hauteur de 100% de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 3.257.765,00 euros à contracter auprès du Crédit Foncier de France, destiné à financer 21 logements intermédiaires situés Site Pasteur à Brou sur Chantereine.
- [[A ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total 1.467.695 ,00 euros souscrit par la SA HLM VILOGIA, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°42894, constitué de 6 lignes du Prêt.
- [[A ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 6.209.543,00 euros souscrit par la SA HLM VILOGIA, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°42908, constitué de 6 lignes du Prêt.

4. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 25 - ABSTENTION : 1 (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : pouvoir de Madame GAILLOT)) le compte rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2015.

5. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET INFORMATION CONCERNANT LA VENTE ET LA REPRISE DES CONCESSIONS DE CIMETIERE

CONFORMEMENT au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire A EXPOSE le compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 :

- **DECISION N°AG/2015/034 :** Fixation des tarifs de la soirée théâtre "Dindon malgré lui" le vendredi 06 novembre 2015.
- **DECISION N°AG/2015/035 :** Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'Association Compagnie Sans Léopard, pour l'organisation d'une soirée théâtre organisée par la Commune le vendredi 06 novembre 2015.
- **DECISION N°AG/2015/036 :** Contrat d'assurance N°2754312 R avec la MAIF dans le cadre des manifestations liées au « Téléthon 2015 » sur la Commune.
- **DECISION N°AG/2015/037 :** Souscription d'un prêt de 250.000 euros pour financer le programme d'investissements 2015 auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France.

- **DECISION N°AG/2015/038** : Fixation des tarifs des droits de voirie non permanents.
- **DECISION N°AG/2015/039** : Contrat d'entretien avec la Société SMIR - Aircool Froid Climatisation pour l'entretien du matériel professionnel des cantines scolaires et de la salle Jean Baptiste Clément de la Commune.

6. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22 AVRIL 2014 DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal a LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - CONTRE : 6 (Groupe du rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs)) :

- A ABROGE la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014 ;
- A DELEGUE au Maire, et pour la durée de son mandat, l'ensemble des délégations (de la N°1 à la N°26) prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- A DIT que les décisions prises, en application de la délégation du conseil municipal au maire, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- A DIT que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par un adjoint au maire, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ou, à défaut, pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal a L'UNANIMITE :

- A AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016, comme suit :

	Crédits ouverts au Budget 2015	Montants maximums autorisés en application de l'article L.1612-1 du CGCT	Montants des crédits autorisés par le Conseil Municipal
Chapitre 20	40.106,66 €	10.026,67 €	10.000,00 €
Chapitre 21	675.342,21 €	168.835,55 €	168.000,00 €

8. CONVENTION DE GESTION DES VOIRIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE AU SEIN DE LA RESIDENCE DU CHANTECLAIR II, ENTRE LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MARNE ET CHANTEREINE ET LE SYNDIC DU CHANTECLAIR II

Le Conseil Municipal a L'UNANIMITE :

- A APPROUVE la convention de gestion des voiries privées ouvertes à la circulation publique au sein de la Résidence du Chanteclair II entre la Commune de Brou sur Chantereine, la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine et le mandataire du Syndicat des copropriétaires de la Résidence du Chanteclair II,
- A AUTORISE le Maire à signer la dite convention et tous les documents y afférents.

9. CONTRAT DE LOCATION AVEC LA SOCIETE TROIS MOULINS HABITAT PAR LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE D'UN LOCAL SITUÉ 34 AVENUE VICTOR THIEBAUT

Le Conseil Municipal a L'UNANIMITE :

- A APPROUVE le principe de conclusion d'un contrat de location d'un local situé au 34 avenue Victor Thiébaud à Brou sur Chantereine avec la Société Trois Moulins Habitat dans le cadre du regroupement de praticiens de santé,
- A DIT que ce local sera ensuite aménagé et loué dans le cadre de l'installation d'un regroupement de praticiens de santé,
- A AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tous documents y afférents.

10. DEMANDE DE LA COMMUNE AU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA SOUSCRIPTION DE CONVENTIONS D'ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal a L'UNANIMITE :

- A AUTORISE Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion de Seine-et-Marne afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.
- A DIT que les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :
 - **Durée du contrat** : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2017.
 - **Régime du contrat** : Capitalisation.

La collectivité, employant au moins 30 agents CNRACL, souhaite garantir les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL sur la couverture : « Hauts risques + Maternité ».

- **A CHARGE** le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de l'assister dans les actes d'exécution du présent marché une fois celui-ci souscrit.
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions résultant du mandat donné.

11. MODIFICATION DU REGLEMENT DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - RISQUE SANTE

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** :

- **A APPROUVE** la modification de l'article 7 du règlement de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux couvrant le risque santé, applicable au 1^{er} janvier 2016,
- **A DIT** que les autres articles restent inchangés,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer les dispositions en résultant, dans la limite des crédits budgétaires définis et inscrits pour le paiement de ces participations.

12. RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA COOPERATIVE LOGEMENT DE L'EST FRANCILIEN

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (POUR : 20 - ABSTENTIONS : 6)** (Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes : Patrice PAGEOT - Nicole MARTIN - Stéphanie BARNIER - Patrick THERET et 2 pouvoirs) :

- **A AUTORISE** la Commune de Brou sur Chantereine à se retirer de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif d'Habitations à Loyer Modéré, dénommée CLEF,
- **A DEMANDE** la restitution du capital versé par la Commune de Brou sur Chantereine,
- **A AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

13. AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A EMIS UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Groupe du Rassemblement de la Gauche et des Ecologistes (Monsieur Patrice PAGEOT, Madame Nicole MARTIN, Madame Stéphanie BARNIER, Monsieur Patrick THERET et 2 pouvoirs) n'a pas souhaité participer au vote.

14. DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE DE BROU SUR CHANTEREINE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS - VALLEE DE LA MARNE

Vu les résultats, à savoir :

NOMBRE DE VOTANTS : 26

Nombre de nul : 0

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

- Liste de Monsieur Antonio DE CARVALHO : **20 voix**
- Liste de Monsieur Patrice PAGEOT : **6 voix**

Le Conseil Municipal **A DESIGNE A LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES** la liste de Monsieur Antonio DE CARVALHO composée de :

- Monsieur Antonio DE CARVALHO.
- Madame Marie-Hélène GERVAIS.

Monsieur Antonio DE CARVALHO **A ETE DESIGNÉ** Conseiller Communautaire au sein de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

Madame Marie-Hélène GERVAIS **A ETE DESIGNÉE** Conseillère Communautaire suppléante au sein de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.

15. DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION PERSONNES AGEES

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal **A DESIGNÉ A L'UNANIMITE** Madame Marie-Pierre GAILLOT, comme membre de la Commission Personnes Agées.

16. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN JAURES A BROU SUR CHANTEREINE

Vu les candidatures déposées :

- Monsieur Antonio DE CARVALHO, représentant et Madame Corinne MARQUES, suppléante,

- Madame Patricia PETIT, représentant et Madame Stéphanie BARNIER, suppléante.

VU les résultats des votes :

- Monsieur Antonio DE CARVALHO et Madame Corinne MARQUES ont obtenu 20 voix,
- Madame Patricia PETIT et Madame Stéphanie BARNIER ont obtenu 6 voix.

Le Conseil Municipal A **DESIGNE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** Monsieur Antonio DE CARVALHO, représentant de la Commune et Madame Corinne MARQUES, suppléante, au Conseil d'Administration du Collège Jean Jaurès à Brou sur Chantereine

17. RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2014 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RESTAURATION COLLECTIVE (SIRESCO)

Le Conseil Municipal A **PRIS ACTE** du rapport d'activité 2014 du rapport d'activité 2014 du Syndicat Intercommunal de REStauratiOn Collective (SIRESCO).

18. QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 22h00.